

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2018

Présents : Guy DAUPHIN, Jean-Louis FELUGO, Marie-Claire FEREOUX, Bruno LABAT, Franck LAROCHE, Michèle LAUZE, Valérie MERLI

Pouvoirs : Michel LEROY à Bruno LABAT

Absents : Stéphane FABRESSE, Carlos FERNANDEZ,

Secrétaire : Valérie MERLI

Le quorum est atteint

Le compte-rendu du conseil municipal du 08 octobre 2018 est soumis au vote : unanimité

Le compte-rendu du conseil municipal du 05 novembre 2018 est soumis au vote : unanimité

1 – Autorisation de négociation et de détachement de parcelles

Afin de pouvoir réaliser le chemin piétonnier et le parking lors de la réfection du chemin de la Montagne, il convient de procéder à l'achat de la superficie nécessaire pour leur réalisation.

Il faut négocier avec les propriétaires et faire réaliser des détachements de parcelles par un géomètre.

Sont concernées les parcelles :

- A 575 : 91 m2 à détacher de la totalité de la parcelle de 3 775 m2
- A 574 : 70 m21 216 m2
- A 561 : 99 m2 6 210 m2
- A 313 : 24 m22 958 m2
- A 312 : 40 m2 623 m2
- A 219 : 54 m2.....1 310 m2
- A 602 et A 601 : 99 m21 256 m2
- A 599 : 46 m2 592 m2
- A 597 : 63 m2 1 621 m2
- A 596 : 2 m2..... 439 m2

Ainsi que 3 parcelles achetées dans leur totalité : A 307/308/309.

Vote : 7 pour, 2 abstentions

2 – Achat de parcelles

Un accord a été trouvé avec les propriétaires des parcelles A 307 – 308 – 309, achetées dans leur totalité après étude au cours d'une commission réunissant les commissions finances et travaux le 04 octobre 2018.

Il convient donc de prendre une délibération pour formaliser cet achat.

Vote : 7 voix pour, 2 abstentions

3 – Tourisme : Changement d’usage

Cette proposition, rejetée dans un 1^{er} temps au cours du conseil municipal du 08 octobre a fait l’objet d’un développement poussé.

L’élue ayant participé à cette réunion a bien compris tout l’intérêt de cette réforme et a demandé que ce sujet soit remis à l’ordre du jour.

La réforme de la taxe de séjour va de pair avec le changement d’usage.

La résidence principale est entendue comme le logement occupé au moins 8 mois par an, sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure, soit par le preneur ou son conjoint, soit par une personne à charge et est exonérée de déclaration de changement d’usage.

En juillet 2018, ont été recensées 38 188 nuitées et 46 866 en août.

Globalement, en 2018,

Retombées économiques issues de l’hébergement marchand	8,2 M d’€
« « « « « non marchand	<u>7,9 M d’€</u>
TOTAL	16,1 M d’€

Recette COTELUB issue de la taxe de séjour (en 2017)	93 673,00 €
Budget global de l’office de tourisme (en 2017)	335 000,00 €
Subvention allouée par COTELUB à l’OT (en 2017)	286 200,00 €

Il est donc très important pour l’ensemble des contribuables de COTELUB que la taxe de séjour soit bien reversée par les plateformes numériques telles qu’Airbnb ou Aritel.

Vote : 6 voix pour, 3 abstentions.

4 – Syndicat d’Electrification Vauclusien : modification statutaire

La modification porte sur :

- l’évolution de son intitulé. Il devient Syndicat **d’Energie** Vauclusien.
- la modification des articles 2.3.1 – 2.3.2 – 2.3.3 – 2.3.4.

Rappel : par délibération en date du 04/09/2017, nous avons refusé les modifications statutaires des articles 2.2 et 2.2.1 permettant à des communes de transférer leur compétence éclairage public au SEV ainsi que la compétence éclairage public de notre commune.

Ce sont donc les dernières modifications statutaires issues des délibérations prises par toutes les communes.

Vote : 8 voix pour, 1 abstention

5 – Fibre optique : raccordement des immeubles collectifs

Pour réaliser le déploiement de la fibre optique dans les zones d’initiative privée, Vaucluse Numérique doit déployer le réseau en domaine privatif résidentiel, technique et/ou professionnel à condition qu’il soit composé d’au moins 4 logements.

Pour la commune il s’agit de l’immeuble de la Fontaine.

Aucune contrepartie financière pour la commune. L’installation, l’entretien, le remplacement et la gestion des lignes se font aux frais de VN.

Il nous est demandé de signer la convention qui se terminera le 8 décembre 2036.

Des demandes de devis sont en cours pour réaliser le dossier technique amiante car le permis de construire date de 1989 or seuls les PC établis après le 1^{er} juillet 1997 en sont exonérés.

Vote : unanimité

6 – Fonds de concours 2018 COTELUB

La Sous-préfecture a demandé à toutes les communes de reprendre la délibération concernant le Fonds de Concours Cotelub 2018 et d'y inclure le plan de financement faisant bien apparaître la participation de Cotelub à hauteur de 50 % du prix HT de la dépense.

Cette nouvelle délibération annule et remplace la précédente.

Vote : unanimité

7 – Cours Bastide Bret : Marché à Procédure Adapté

Dépense prévisionnelle : 146 385 € HT soit 175 662 € TTC

Les travaux font apparaître un trottoir pour personnes à mobilité réduite, du stationnement et la suppression des poteaux en béton qui soutiennent l'éclairage public. Projet déjà présenté ultérieurement.

Une élue propose que les cours de la Burlière et Bastide Bret redeviennent circulables dans les 2 sens.

Le Maire soulève le nombre important de véhicules qui transitent par ces voies pas assez larges pour que se croisent 2 poids lourds ou 2 cars sauf à supprimer le trottoir PMR et le risque d'accident au croisement des deux voies.

Est soulevé le cas du restaurant pour qui il est proposé de rendre les places de la rue de la Fontaine réservées aux commerces (restaurant et coiffeuse).

Une réunion avec l'ingénieur de l'Agence routière sera programmée.

8 – Mise à jour du tableau des effectifs de la commune

Par délibération en date du 04/12/2017 le conseil municipal avait recruté un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Territorial pour la période d'un an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Il convient donc de faire une mise à jour du tableau des effectifs pour passer le poste existant de contractuel à titulaire stagiaire.

Guy Dauphin se lance dans un discours véhément sur le personnel technique et sur le Maire.

Madame le Maire indique que pour sa part, elle est satisfaite du travail réalisé par le personnel technique et fait part d'un extrait de mail qu'elle a reçu le 2 novembre parlant des employés communaux de la façon suivante « *j'ai rarement vu des employés communaux aussi actifs et dévoués* »

Il y a donc un antagonisme flagrant entre Guy Dauphin et Madame le Maire, cette dernière faisant remarquer que le poste étant créé, elle aurait pu se passer de leur avis comme le lui a indiqué le centre de gestion du personnel communal mais que par souci de transparence, elle a préféré en parler avant.

Valérie Merli propose que le contrat en CDD soit renouvelé.

Vote pour la modification du tableau des effectifs : 7 contre, 1 abstention, 1 pour.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte de délibérer sur un avenant à la convention portant sur le transport scolaire, arrivée après l'envoi de la convocation : avis favorable de tous les élus.

9 – Avenant N° 1 à la convention sur le transport scolaire

La convention est relative à l'organisation déléguée de services de transport exploités en marchés publics avec les communes de St Martin de la Brasque et Peypin d'Aigues.

L'avenant porte principalement sur la prise en compte de la tarification solidaire.

Vote : unanimité

Divers

- Compteur Linky : le Tribunal Administratif de Nîmes a jugé la motion prise par la commune illégale. Réunion à la Motte d'Aigues sur ce compteur le 23/11 à 18h30
- Syndicat de l'eau : les rapports annuels exercice 2017 sont à disposition en mairie sous forme de clé USB.
- Agence routière de Pertuis : il est envisagé de la délocaliser à Lauris. La Conseillère Départementale Noëlle Trinquier et les élus du Pays d'Aigues se mobilisent contre cette délocalisation.
- SAFER : une parcelle sous laquelle passe la conduite d'alimentation en eau de la fontaine du hameau de Belle Etoile, en bordure du Riou, est à vendre au prix de 1 800 € pour 1 804 m². Madame le Maire demande au Conseil Municipal si la commune a ou n'a pas intérêt à acheter cette parcelle. Avis des élus : il faut acquérir cette parcelle.

Fin du conseil à 22h00